

Résultats du sondage du printemps 2026, destiné aux employeurs et aux employeuses

Main-d'œuvre et coûts de construction : des défis toujours au cœur des préoccupations des employeurs et des employeuses

Montréal, le 1er octobre 2026 – Les employeurs et employeuses de l'industrie de la construction font face à des défis croissants liés à la main-d'œuvre et aux coûts de construction, selon les résultats du sondage du printemps 2026 réalisé par la Commission de la construction du Québec (CCQ).

En effet, ces résultats montrent que les principaux enjeux vécus par les entreprises se sont accentués au cours de la dernière année. La compétence et la qualité de la main-d'œuvre représentent désormais le principal obstacle pour 59 % des employeurs et des employeuses, en hausse par rapport au printemps précédent.

Les difficultés d'embauche (49 %) et l'augmentation des coûts de construction (38 %) complètent le trio des enjeux majeurs identifiés par les entreprises.

Ces tendances témoignent d'un contexte plus exigeant pour les employeurs et employeuses, qui doivent composer avec des contraintes opérationnelles importantes.

Une activité qui demeure soutenue

Malgré ces défis, plus des trois quarts des employeurs et des employeuses (75,4 %) anticipent un volume de travail équivalent ou supérieur à celui des 12 derniers mois, une proportion stable par rapport à 2025.

Les intentions d'embauche restent positives : près de 60 % des employeurs et des employeuses prévoient embaucher autant ou davantage de main-d'œuvre au cours de la prochaine année.

Des difficultés de recrutement persistantes

Dans ce contexte, les défis de recrutement demeurent bien présents. Notons que 62 % des employeurs et des employeuses affirment avoir éprouvé des difficultés à recruter au cours de la dernière année, une proportion en légère hausse.

Les postes de compagnons continuent d'être les plus difficiles à pourvoir, alors que 84 % des employeurs et des employeuses n'ont pas réussi à combler tous leurs besoins de main-d'œuvre expérimentée.

Pour faire face aux difficultés de recrutement, les employeurs et employeuses misent principalement sur :

- l'embauche de travailleurs et de travailleuses moins expérimenté(e)s (54 %);
- la bonification des salaires ou des avantages sociaux (35 %);
- une plus grande flexibilité des horaires de travail (34 %).

Un contexte qui appelle à la mobilisation

Dans ce contexte, l'industrie doit poursuivre ses efforts pour attirer, former et retenir une main-d'œuvre qualifiée, afin de répondre à la demande et d'assurer la réalisation des projets.

À propos du sondage

Le [sondage de la CCQ](#) est réalisé deux fois par année auprès d'un échantillon d'employeurs et d'employeuses de l'industrie de la construction. Il permet de mesurer les perspectives d'activité, les intentions d'embauche et les enjeux de recrutement.

CITATIONS

« Les résultats démontrent que les employeur(-euse)s doivent composer avec des défis de plus en plus importants liés à la main-d'œuvre. Près de 6 employeur(-euse)s sur 10 (59 %) considèrent désormais la compétence et la qualité de la main-d'œuvre comme leur principal enjeu, tandis que 62 % ont éprouvé des difficultés à recruter au cours de la dernière année. Dans ce contexte, la CCQ poursuit ses efforts pour soutenir l'industrie, notamment en

déployant des initiatives visant à attirer de nouveaux travailleurs et de nouvelles travailleuses, à favoriser leur rétention et à renforcer la formation tout au long du parcours professionnel. Ces actions sont essentielles pour répondre aux besoins des employeur(-euse)s et assurer la réalisation des projets partout au Québec. »

— Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.

– 30 –

Source : Noémie L'Heureux-Daigneault
Direction des affaires publiques et des communications
514 341-7740
medias@ccq.org
Site Web: ccq.org
Facebook.com/ccq